



# RÉFORME DU SYSTÈME FERROVIAIRE

Montreuil, le 16 septembre 2014

Réunion du 15 septembre 2014

## LES MASQUES N'ONT PAS FINI DE TOMBER !

**Au fil des échanges, la Direction de la SNCF est obligée de dévoiler progressivement le contenu réel d'une réforme du système ferroviaire bien moins idyllique que certains le prétendaient. En ce sens, cette première réunion d'information où les représentants des organisations syndicales de la SNCF et de RFF rencontraient les DRH des EPIC fut pour le moins significative.**

**La règle et seulement la règle, disent-ils! Et pourtant!**

Le lundi 15 septembre 2014, les organisations syndicales représentatives à la SNCF étaient invitées à une Table Ronde sur la lecture de la loi du 4 août 2014. La Direction a dû requalifier cette rencontre en réunion d'information car ni le format, ni le contenu, ni la finalité de la réunion n'étaient conformes à la définition d'une table ronde telle que reprise dans le RH 826 (accord sur le dialogue social et la prévention des conflits).

Nous ne sommes plus face à de l'incompétence, mais bien confrontés à une Direction qui bafoue allègrement les accords d'entreprise comme les textes réglementaires. La délégation CGT a dû faire preuve de fermeté pour qu'à l'issue de cette réunion d'information, une table ronde se tienne dans un format réglementaire pour traiter du dialogue social et de la vague de sanctions qui ciblent des cheminots ayant agi par la grève en juin ou faisant valoir leur droit de retrait sur le secteur de Paris Nord.

**Lecture de la loi du 4 août 2014, ça déraile !**

En préambule, la délégation CGT a demandé de quel droit le Président de la SNCF se permet-il de ne pas respecter les lois de la République. La direction est incapable de nous répondre.

En effet, le Président de SNCF Mobilité et du Directoire du Groupe Public Ferroviaire (GFP) doit être proposé par le gouvernement, auditionné par les Parlements et élu par le CA de SNCF Mobilité. De plus, c'est par décret, dans l'écriture duquel les fédérations entendent être consultées, que doivent être définis le contenu et les missions précises des 3 EPIC.

Or, avant toute réalisation de cette procédure, G.Pépy se permet de présenter au CA de la SNCF et aux cheminots dans une brochure de 60 pages ce que seraient le GPF et le contenu des 3 EPIC. Il va même jusqu'à laisser diffuser dans la presse les noms des futurs dirigeants selon un schéma que lui seul a déterminé.

## La direction veut faire son propre calendrier

Pour elle, la loi n'est applicable que 6 mois après la date prévue dans le texte. La direction entend retarder d'autant l'échéance de répartition des agents dans les différents EPIC, idem pour les élections des CA et du conseil de surveillance mais elle s'exempterait de cette logique pour les élections CE/DP. La CGT l'a contrainte d'admettre que cette lecture de l'agenda n'est pas conforme au texte de loi.

Sur la partie financement, la Direction affirmait que l'Etat renonçait aux dividendes versés par SNCF Mobilité pour alimenter financièrement les travaux d'infrastructures. Après l'intervention de la délégation CGT, elle reconnaît que rien n'est prévu dans la loi, donc ce sera au bon vouloir du gouvernement. Il en va de même du versement transport pour les Régions, aujourd'hui l'URSSAF et Bercy disent que cette clause est inapplicable en l'état.

Ceux qui prétendaient que la loi allait régler le financement du système ferroviaire sont obligés d'admettre que celui-ci va reposer exclusivement sur les cheminots, les usagers via les tarifs et les péages. De même, ils reconnaissent que la « règle d'or » inscrite dans la loi risque de remettre en question l'avenir de milliers de Km de ligne par défaut d'investissement sur le réseau.

Enfin, sur le volet social la Direction affirme que par sa lecture les RH 0077 et 0677 comme l'accord 35h tomberaient de fait dès le mois de juillet 2016. Pour la CGT, l'accord 35h de 1999 est un accord d'entreprise qui ne tombera que si la Direction ou des OS représentant plus de 50% des cheminots le dénoncent. La loi précise que les accords non dénoncés subsistent. Sur ce sujet et dans la période, la Direction ne veut pas assumer son intention de dénoncer les accords, car le lien évident avec une loi non financée, si ce n'est par la productivité, pourrait nuire à tous ceux qui l'ont soutenue.

## Vous avez dit dialogue social?

A l'issue du conflit du mois de juin, G.Pépy disait, il n'y a ni vainqueurs, ni vaincus, l'heure est à l'apaisement et au dialogue social. Pourtant dans les faits, nous vivons une période d'acharnement contre certains délégués syndicaux et cheminots engagés dans la grève. Ces méthodes se sont confirmées à l'encontre des agents faisant valoir leur droit de retrait pour combattre l'Équipement Agent Seul sur l'axe Paris-Beauvais.

La CGT a requis la tenue d'une réunion immédiate sur cette question avec les dirigeants RH de la SNCF. D'abord parce que nombre d'accusations ne sont pas avérées, ensuite parce que les actes délictueux ne sont pas uniquement du fait des cheminots en lutte.

La délégation UNSA a refusé de participer à cet échange. La CFDT est restée en délégation réduite et en simple observatrice.

Notre délégation a exigé de la justice et une égalité des droits. Nous avons porté avec insistance la nécessité d'un apaisement du climat social qui doit se traduire par une toute autre instruction des dossiers aujourd'hui systématiquement montés à charges.

Enfin, nous avons aussi des éléments prouvant que dans ces périodes conflictuelles, de nombreux dirigeants de l'entreprise pourraient passer en conseil de discipline voire en justice pour ne pas avoir respecté des textes réglementaires qui sont force de loi.

Face à l'argumentaire étayé de la délégation CGT, la direction RH s'est engagée à avoir un regard plus précis sur les procédures en cours dans un esprit d'apaisement et pour éviter toutes formes d'injustice.

**La CGT a averti la Direction de la SNCF que nous serions attentifs, que les cheminots sont vigilants aux suites données et que toutes sanctions injustement infligées pourraient conduire à de très vives réactions dans l'entreprise.**

